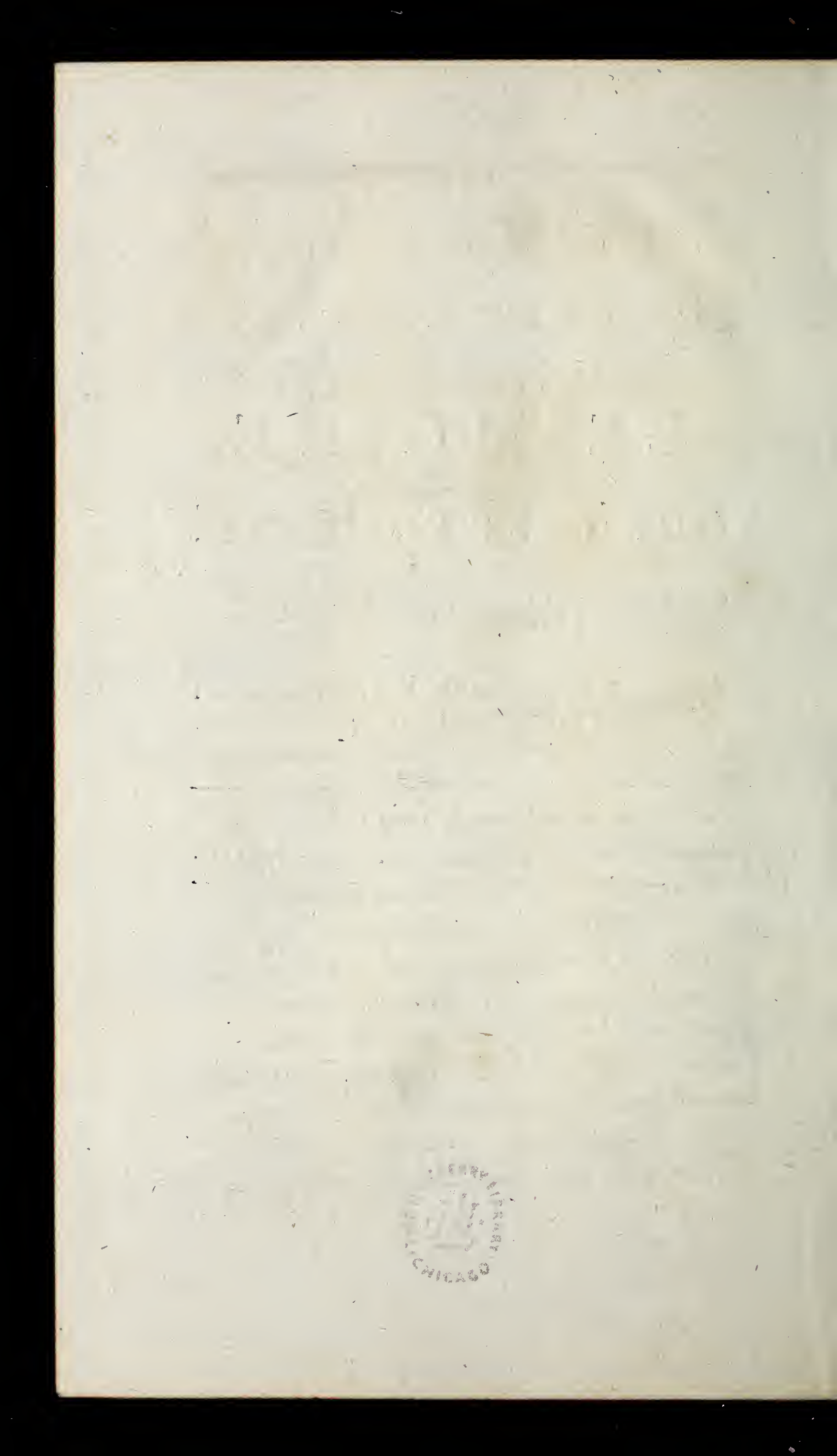
LE MOINE QUI N'EST PAS BÊTE, AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

ARTICLE important de la constitution au chapitre de la liberté.

Et s'échauffait le moine en son harnois.

J. B. ROUSS.


CHICAGO

LE MOINE QUI N'EST PAS BÊTE, AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

ARTICLE important de la constitution au chapitre de la liberté.

NOS SEIGNEURS,

Quatre cents hommes travaillent à démolir la bastille, depuis le lever de l'aurore jusqu'au déclin du jour. Un peuple immense l'environne et contemple avec une douce complaisance les ruines de ces lourdes tours, où, depuis des siècles, l'innocence si souvent opprimée a gémi sous le despotisme de ministres cruels et barbares. Chaque bloc de pierre qui se précipite dans les fossés fait pousser des cris de joie, qui, en ranimant l'ardeur des ouvriers, caractérisent en même temps l'amour de la nation pour la liberté.

Un roi bienfaisant seconde les vœux de son peuple; et il veut que la constitution

sage qui doit cimenter le bonheur de l'empire, soit le résultat de vos travaux immortels.

Mais souffrirez vous, nobles et généreux représentants d'un peuple libre, qu'il subsiste dans toute l'étendue de la France un millier de bastilles plus dangereuses encore que celle que les parisiens renversent aujourd'hui? Ces bastilles, nos seigneurs, sont les monastères ; ce sont des filets, des pieges, des appâts trompeurs et séduisants tendus à l'innocence et à la simplicité d'une jeunesse sans expérience.

Le testament de J. C., les actes des Apôtres, ne nous ont rien enseigné de semblable. La peur, dans les siecles de persécution, fit les premiers moines. La politique des papes propagea dans toute l'Europe ces saintes milices, pour mieux servir leurs vues ambitieuses. Les princes les plus dévots élevèrent à l'envi des monastères; ces établissements furent mis sous la jurisdiction immédiate du saint siége, et les évêques se virent bientôt dans leurs dioceses environnés de prêtres de toutes couleurs, qui ne reconnoissoient que Rome, qui ne juroient que par la mule du pape, et qui au premier mécontentement, menaçoient de traduire à Rome leur supérieur de droit divin.

Rome étoit alors la reine de l'opinion ; mais heureusement depuis, l'opinion est devenue la reine du monde.

Que ces antiques monuments de la piété de nos peres servent bien les injustes préférences de certains parents ! car combien de milliers de François et d'aimables Françoises ont endossé le capuchon ou pris un voile funebre, pour obéir aux ordres inhumains de peres et de meres dénaturés, qui vouloient élever la fortune de quelques-uns de leurs enfants aux dépens de la liberté et de la légitime de ceux qui n'avoient pas le bonheur d'être aimés.

Dieu, n'en doutez pas, nos seigneurs, Dieu détourne les yeux de dessus les autels au pied desquels on ose venir lui offrir des sacrifices aussi criminels. Quoi, nos loix ont sagement ordonné qu'un François à vingt-un ans ne peut pas disposer de la plus petite portion de son bien, et il pourroit disposer de sa liberté et de sa personne pour toute la vie ! Quel est l'être pensant qui oseroit soutenir une pareille absurdité dans le dix-huitieme siecle ?

A Dieu ne plaise pourtant, nos seigneurs, qu'il me vienne jamais dans l'idée de proposer la destruction des monasteres en

France : je regarderois cette perte comme irréparable pour l'empire. Qu'ils continuent au contraire d'être l'asyle de la piété, des bonnes mœurs et des lettres ; que nos jeunes concitoyens y puisent, dans des écoles publiques, les semences de toutes les sciences et de toutes les vertus : mais que les portes en soient toujours ouvertes aux hommes qui professent des talents utiles, et que les verrous ne se ferment jamais sur un François qui n'a commis d'autre crime que d'y être entré.

Les chartreux, les chanoines réguliers, les bernardins, et tous les autres moines sans bigarure, sous un habit simple et modeste, peuvent être plus utiles encore que ne l'ont été les bénédictins eux-mêmes, malgré les obligations que la religion et les lettres doivent à leurs travaux littéraires.

Hâtez-vous donc, nos seigneurs, ah ! de grace, hâtez-vous d'interdire et de défendre, concurremment avec le roi, les vœux monastiques aux François.

Quelle heureuse révolution se feroit alors dans nos mœurs : chaque monastere deviendroit le sanctuaire de toutes les sciences et de tous les talents réunis à la fois. Par les soins des religieux qui resteroient, et

des ecclésiastiques qui leur succéderoient, les jeunes gens seroient instruits dans les vrais principes de la morale chrétienne, et apprendroient la langue que parloient Ciceron et Virgile. Des savants estimables y donneroient des leçons de littérature en tout genre, d'illustres voyageurs y enseigneroient les langues vivantes, et de braves gentilshommes, après avoir échappé à tous les hasards des combats, ne dédaigneroient peut-être pas de revenir dans ces écoles nationales, berceaux de leur enfance, pour instruire et former dans l'art de la guerre les jeunes citoyens destinés par leur naissance, leur talent ou leur fortune, à soutenir à leur tour l'honneur et la gloire du nom François.

Les vœux une fois abolis, que de savants dans tous les genres et de toutes conditions s'empresseront d'aller dans les abbayes consacrer à la patrie l'hommage de leurs talents, et y partager les douceurs d'une vie honorable et aisée ; que de facilités pour soutenir l'ardeur et le courage des abeilles laborieuses, et pour chasser de la ruche le frélon paresseux.

Si certains religieux ne goûtoient point le nouvel ordre de choses si avantageux à la patrie, hé bien, nos seigneurs, permettez

leur de se retirer avec une pension proportionnée aux revenus de leur ordre, pour vivre dans le monde sous l'autorité de leur évêque.

Tel est, je crois, le parti le plus sage que l'on puisse prendre dans un siecle où l'on ne veut plus de moines ; mais n'oublions point que ces moines sont François.

Ce titre seul suffit, nos seigneurs, pour vous imposer l'impérieux devoir de vous occuper sérieusement de leur sort. Ils ont fait profession sous la protection et l'autorité des loix, une opinion généralement reçue vient les proscrire aujourd'hui; c'est à vous à les sauver.

ULLIAC.

Chez Poinçot, Libraire, Quai des Augustins, N°. 41.